



**RAPPORT INTERIMAIRE DU PROGRAMME DE  
SURVEILLANCE DE LA CHAINE D'APPROVISIONNMENT  
DES MINERAIS**

**PARTENARIAT SAM-PPA/Resolve**

*Aout-Septembre 2015*

# INTRODUCTION

Le présent rapport intérimaire donne un aperçu global des activités réalisées grâce à la mise en œuvre du programme de surveillance de la chaîne d'approvisionnement des minerais, comptant pour le projet/partenerariat SAM-PPA.

Initialement le projet devait couvrir les deux provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Cependant grâce à un apport supplémentaire des fonds en faveur du programme de surveillance de la chaîne d'approvisionnement des minerais, par le partenariat conclu entre SAVE ACT MINE et PACT/ITRI le projet SAM-PPA s'est vu étendre sur les provinces du Maniema, Ituri et le Tanganyika. Ainsi le rayon d'action du projet est passé de 2 à 5 provinces sur une période de 2 mois.

Les résultats présentés dans ce document sont à considérer comme provisoires tandis que les résultats finaux seront obtenus à la fin de l'exécution du projet. Ce n'est que sur base des résultats finaux que l'exécution du projet pourra être jugée comme étant un succès ou un échec.

## 1. ANALYSE DES INFORMATIONS RECUES A PARTIR DES APPELS RECUS AU STANDARD DU PROGRAMME

### a) Tableau synoptique des cas d'incidents dénoncés aout-novembre 2015

SITUATION DES CAS D'ABUS SUR LA CHAÎNE DENONCES				
N°	Province	Nombre total des cas dénoncés par minerais		Nombre de cas dénoncés par province
		3Ts	Or	
1	Nord-Kivu	59	24	33
2	Sud-Kivu			42
3	Maniema			5
4	Ituri			1
5	Tanganyika			2
<b>TOTAL</b>				<b>83</b>

*Le tableau ci-dessus concerne uniquement les cas d'incidents dénoncés par les lanceurs d'alerte. Les appels de renseignement sur le programme ne sont pas pris en compte*

### b) Tendances observées dans les abus dénoncés sur la chaîne d'approvisionnement des minerais.

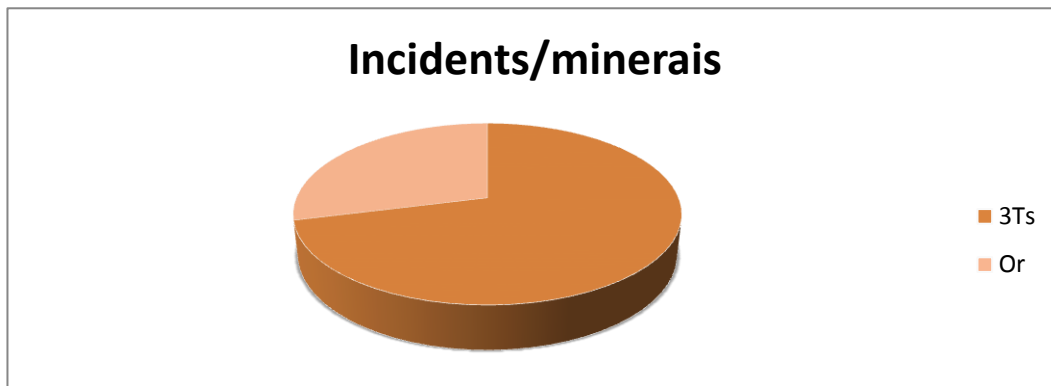
En vue de saisir Les grandes tendances en rapport avec les informations qui ont été reçus au bureau de centralisation du programme, il convient d'en considérer trois principaux :

#### ➤ Sur les minerais 3Ts et Or

Les zones d'exploitation des 3Ts se sont montrées plus actives dans la dénonciation des abus qui se commettent sur la chaîne d'approvisionnement des minerais. Tandis que les zones d'exploitation de l'or ont réagi moyennement au message de sensibilisation diffusé par le projet pour appeler les

citoyens à dénoncer les abus qui se commettent sur la chaîne d'approvisionnement des minerais dont ils sont témoins dans leurs milieux.

Sur un ensemble de 83 cas d'incident dénoncés qui représentent les 100% d'informations reçues du mois d'Aout au mois de Novembre 2015, 59 incidents ont été signalés à partir des zones d'exploitation des 3Ts, soit 71% et les incidents dans les zones d'exploitation de l'or ont été a 24 soit 29 % du total des cas dénoncés par les lanceurs d'alerte.



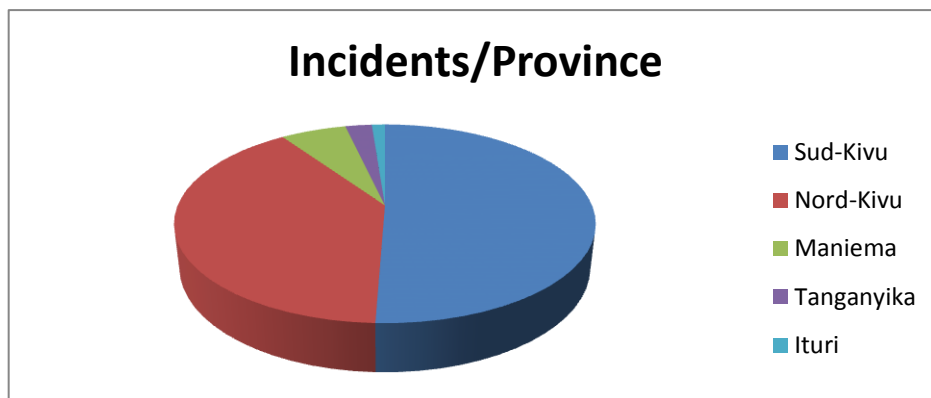
Cette faible réactivité des zones d'exploitation de l'or est dut principalement trois facteurs :

- les habitants de ces zones ne sont pas habitués à ces genres d'activités ;
- le manque d'information sur ce que c'est qu'un abus dans les activités d'exploitation et de commercialisation des minerais ;
- il s'est avéré que la plus part des cas dénoncés ont impliqué directement des officiers militaires des FARDC, ce qui démontrer une certaine peur de dénoncer le cas d'abus dans ces zones.

#### ➤ Sur les provinces

Sur les 83 incidents dénoncés sur l'ensemble des 5 provinces qui représentent 100% :

- province du Nord-Kivu : 33 incidents ; soit 39 % des cas dénoncés;
- province du Sud-Kivu : 42 incidents ; soit 50 % des cas dénoncés ;
- province du Maniema : 5 incidents ; soit % des cas dénoncés ;
- province du Tanganyika : 2 incidents ; soit 6 % des cas dénoncés
- provinces de l'Ituri : 1 incident ; cas soit 1,2 % des cas dénoncés.



La forte appropriation dans les deux provinces du Nord et du Sud-Kivu est principalement due au fait que la population s'est beaucoup familiarisée avec les activités de sensibilisation qui cadrent avec l'exploitation et la commercialisation des minerais.

Ce qui n'est pas le cas avec les provinces du Maniema, du Tanganyika et de l'Ituri qui ont expérimenté pour la première fois de leur existence un mécanisme d'alerte rapide basé sur la dénonciation des abus qui sont commis le long de la chaîne d'approvisionnement des minerais dans leurs zones respectives.

#### ➤ **Sur le Type d'incident**

Dans sa configuration actuelle le programme de surveillance de la chaîne d'approvisionnement des minerais classe les incidents en six (6) catégories/type. (*Voir rapport d'activité du projet SAM-PPA.*)

*Observation :*

- 1. Les cas des appels qui concernent la demande d'information sur le programme ne sont pas considérés comme des incidents ce qui fait que ces appels ne seront pas pris en compte dans cette rubrique.*
- 2. Toutes les informations concernant le dysfonctionnement dans la mise en œuvre du système de traçabilité des minerais ont été transmises à PACT/ITRI après avoir été vérifiées et fiabilisées pour par la suite être intégrées dans le système de gestion des risques du système ITSci. Ce qui fait que ces cas ne figureront pas dans cette rubrique. Ceci entre en compte du partenariat SAM-PACT/ITRI.*

### **Province du Nord-Kivu**

Dans la province du Nord-Kivu, la tendance des cas dénoncés par les lanceurs d'alerte se présente comme suit par territoire :

#### ➤ **Territoire de Walikale :**

7 cas d'activités des forces négatives dans ou autour des sites miniers ont été rapportés. Parmi ces 7 cas 3 ont concerné les zones d'exploitation des minerais stannifères (3Ts) dont un cas a été signalé à 1 heure de marche à pied (environ 5 km à vol d'oiseau) du site minier de Amatamba, un site qualifié et validé. 2 autres cas ont été signalés dans des zones d'exploitation d'or, notamment le site minier de Maroc dans la direction d'Obaye. Les deux restants ont fait état du braquage d'un dépôt de munitions à Walikale-centre et l'enlèvement de deux agents humanitaires travaillant pour l'ONG Concerne sur l'axe Walikale-masisi-centre.

Ces informations ont concerné les forces négatives rai Mutomboki et le NDC/original du Rebel Ntabo Ntaberi Sheka et le NDC/Rénové de l'Ex bras droit de Sheka, Guidon.

#### ➤ **Territoire de Masisi :**

9 cas de trafic illicite des minerais ont été rapportés par les lanceurs d'alerte dans le territoire de masisi. Ces informations ont principalement concerné le trafic du coltan microlitique communément appelé « Mangano » en provenance de Rubaya particulièrement des minerais en provenance du permis d'exploitation de la société SMB (ex-MHI).

Les faits se sont produits dans le triangle Bibatama-Rubaya-Sake. Les cas dénoncés ont fait état d'une implication totale des militaires FARDC opérant dans la zone, notamment le régiment service dont l'état-major est basé dans la cité de Sake.

Trois cas importants ont fait état de l'utilisation du port de Kirotshé situé à ± 15 km de la cité de Sake en direction de Minova pour l'embarquement des minerais dans des embarcations en bois qui ont pris par la suite la direction du Rwanda à travers le lac Kivu. D'après une source proche au Rwanda, ces minerais sont débarqués au port de Kayove au Rwanda avec la complicité des militaires de la marine rwandaise.

#### ➤ **Territoires de Lubero et Beni**

L'essentiel des cas dénoncés dans cette zone a concerné une forte activité des réseaux de contrebande de l'or vers l'Ouganda ainsi que l'activité d'une bande d'escrocs spécialisé dans l'arnaque en utilisant des pierres qui ont l'apparence des minerais alors que ce ne sont pas des minerais.

#### ➤ **Ville de Goma**

Un total de 9 cas de trafic illicite transfrontalier avérés des minerais ont été rapportés au programme. Deux points de sorties sont utilisés pour amener clandestinement des minerais de la RDC vers le Rwanda :

- Tout le long de la zone frontalière entre la RDC et le Rwanda y compris les deux postes frontalières avec la complicité des militaires et des agents des services commis à la frontière de deux côtés.
- Le port de Kituku avec la complicité des agents de la police nationale congolaise et les militaires de la marine congolaise.

### **Province du Sud-Kivu**

La situation de la tendance des incidents dénoncés dans la province du Sud-Kivu se présente comme suit :

#### ➤ **Territoire de Fizi**

Trois cas dénoncés ont fait état de l'implication des officiers des FARDC dans l'exploitation de l'or à Missi et à Mukera. Ces officiers utilisent des militaires de leurs unités pour se livrer à l'exploitation de l'or.

#### ➤ **Territoire de Mwenga**

Trois cas d'implication directe des militaires dans l'exploitation et la commercialisation de l'or ont été rapportés au programme. Un cas d'implication directe de militaire dans des conflits opposant des groupes d'exploitants artisanaux d'or. Ces militaires prennent parti pour l'un ou l'autre partie au conflit.

Deux cas de contre bande minières ont été rapportés du territoire de Mwenga vers Bukavu. Pour l'un des cas le lot de 1500kg devait traverser clandestinement la rivière Ruzizi pour aller au Rwanda grâce à la complicité des agents de la police commis à la garde de la zone.

### ➤ Territoire de Walungu

Trois cas de violation grave des droits humains ont été rapporté notamment l'assassinat d'une femme qui faisait le commerce des minerais à Luntukulu. Dans la vérification des informations se rapportant à ces cas de violation des droits humains dans la zone de luntukulu, il a été découvert une complicité entre des militaires et certains habitants de la région qui se faisaient passer pour des FDLR en vue de commettre toute sorte de crimes sur la population civile, notamment les commerçants qui travaillent dans la zone.

### ➤ Territoire de Kalehe

Les appels reçus du territoire de Kalehe sont venu des deux zones particulières : Numbi et Nyabibwe.

Pour la zone de Numbi, les informations ont concernées une situation sécuritaire précaire vers le village de lumbishi situé à ±25 km de la cité de Numbi dans la nuit du 28 au 29 Octobre 2015. En effet une faction rebelle des Nyatura commandée par un certain colonel kalume a attaqué les positions des FARDC dans le village de lumbishi dans la nuit. Après des violents affrontements en armes lourds les FARDC ont décroché vers Numbi centre. Le même jour les FARDC ont lancé une contre-offensive grâce aux renforts qu'ils avaient reçus de Minova. Après la contre-offensive des FARDC le village de lumbishi ainsi que ses environs sont passés sous le contrôle des FARDC. Le bilan des affrontements ont fait état de quatre assaillants tués, neuf blessés et un autre capturé. Un article a été rédigé sur cet incident et l'article a été posté sur le site de l'organisation : [http://samint.org/site/?ref\\_page=reading&ref\\_menu=18&ref\\_id=134&language=default&ref\\_lang=default](http://samint.org/site/?ref_page=reading&ref_menu=18&ref_id=134&language=default&ref_lang=default)

D'autres informations en provenance de Numbi ont fait état des tensions entre les creuseurs artisanaux et les agents du SAESSCAM qui font une pratique contestée par les creuseurs à Numbi. En effet les agents du SAESSCAM saisissent les outils de travail des creuseurs qui sont en défaut de paiement des diverses frais qu'ils les imposent de payer. Selon le lanceur d'alerte cette pratique dure depuis plusieurs années maintenant. Et chaque fois que cela se produit il y a toujours une forte tension qui se manifeste entre les creuseurs et les agents du SAESSCAM. Pour se renforcer dans leur action les agents du SAESSCAM recourent régulièrement au DAGRI, une unité créée par l'état-major de la 10eme région militaire pour démilitariser les zones minières, pour recouvrer de force l'argent auprès des creuseurs artisanaux à Numbi.

Pour la zone de Nyabibwe, les informations reçues ont fait état des cas des négociants des minerais qui violaient la procédure de traçabilité des minerais. Ces cas ont été rapport à PACT/ITRI pour prendre des mesures adéquates à ce sujet.

### ➤ Territoire d'Idjwi

La situation géographique de la partie nord de l'île d'Idjwi le place dans une position plus proche par rapport au Rwanda, notamment la ville de Kibuye. Un total de 8 cas de trafic illicite transfrontalier des minerais de la RDC vers le Rwanda ont été dénoncé par les habitants de l'île. L'île sert aussi de lieu de transit pour les minerais qui proviennent de Nyamukubi en territoire de Kalehe. Les minerais de coltan et de cassitérite qui sont abondamment exploités en territoire de Kalehe et qui échappent au mécanisme de traçabilité des minerais sont illégalement embarqués dans des pirogues motorisées pour traverser le lac Kivu en direction d'Idjwi pour être par la suite amener au Rwanda. Il est fustigé le fait que la société AMUR (membre d'ITRI) qui est positionné dans l'île n'a pas de capacité financière nécessaire pour absorber toute la production des mineras de l'île d'Idjwi. Il est aussi dénoncé une implication ouverte des services de sécurité et de douane

qui non seulement favorisent mais encourage le trafic illicite transfrontalier des minerais entre l'île d'Idjwi en RDC et la ville de Kibuye au Rwanda. Malgré la forte production des minerais du wolframite/Tungstène (WO<sub>3</sub>) dans l'île d'Idjwi les statique d'exportation de la province du Sud-Kivu ne donne aucune information sur la quantité que la province a exporté en terme de ces minerais stratégique.

#### ➤ **Ville de Bukavu**

Sur les 7 appels reçus de la ville de Bukavu dénonçant des cas d'irrégularité dans la chaîne d'approvisionnement des minerais, 4 cas ont concerné le trafic illicite transfrontalier des minerais vers le Rwanda en passant par la rivière Ruzizi ou le lac Kivu. Un cas de manipulation du président de l'association des négociants du Sud-Kivu par les chefs de services étatiques de l'administration des mines pour amener les négociants des minerais à cotiser de l'argent pour eux a été dénoncé. D'autres appels ont concerné des cas d'abus qui se commettaient à l'intérieur de la province sans que les cas ne concernent la ville de Bukavu en elle-même.

### **Province du Maniema**

Les incidents dénoncés par les lanceurs d'alerte dans la province du Maniema se présente comme suit :

#### ➤ **Territoire de Punia**

En territoire de Punia 5 cas ont été dénoncé par les lanceurs d'alerte. 3 cas ont dénoncé la tracasserie dont sont victimes les négociants des minerais de la part des agents de services étatiques et 2 cas ont fait état des difficultés pour les négociants à vendre leurs minerais de coltan par manque d'acheteur de ce minerais dans la zone.

#### ➤ **Territoire de Pangi/ Kalima**

Un total de 12 cas a été rapporté au programme sur divers irrégularités qui ont été observé sur la chaîne d'approvisionnement des minerais dans le territoire de Pangi :

- 3 cas ont concerné la chute libre des prix qui poussaient les négociants des minerais à vouloir se révolter contre la société MMC ;
- 1 cas concerné la tracasserie dont sont victime les négociants des minerais et les creuseurs artisanaux de la part des agents des services étatiques ;
- 1 cas ont fait état de la volonté manifeste de la société MMC à vouloir éliminer carrément les négociants des minerais de la chaîne d'approvisionnement des minerais en voulant envoyer ses propres agents pour acheter directement les minerais auprès des creuseurs artisanaux.

### **Province du Tanganyika**

1 cas de contre bande des minerais entre le port de Kalemie et celui de kalundu a uvira en province du Sud-Kivu ont été rapporté au programme. D'après les lanceurs d'alerte la contre bande est favorisée par le gestionnaire du port de Kalemie et les officiers des unités de la marine congolaise à Kalemie qui reçoivent des fortes sommes d'argent de la part des trafiquants.

1 cas de violation des droits humain a été rapporté dans laquelle était impliqué deux sociétés minières ; une chinoise et une autre indienne.

## Province d'Ituri

Plusieurs appels en provenance de la nouvelle province d'Ituri ont été faits par des personnes qui voulaient savoir plus sur le programme et sur tout qu'elles félicitaient l'initiative. Ces personnes ont promis d'appeler régulièrement le standard pour informer sur les cas des abus qui se commettent dans les sites miniers d'exploitation artisanale de l'Or à Mungwalu et dans les autres zones d'exploitation de l'Or.

## SUIVI DES INCIDENTS PAR LE PROGRAMME/PROJET SAM-PPA

Les cas d'abus dénoncés par les lanceurs d'alerte pendant la période d'août à septembre 2015 ont été suivis au niveau du bureau de centralisation du programme de surveillance et de la chaîne d'approvisionnement des minerais. Il est à noter que le mois d'août a été consacré à la mise à jour de la cartographie des agents/ services impliqués dans l'encadrement des activités d'exploitation et de commercialisation des minerais. Outre les services étatiques de l'administration des mines la cartographie a aussi concerné les services/unités de sécurité qui agissent de manière transversale avec les activités minières : Police de frontière, service de douane etc...

## Province du Nord-Kivu

Pour les cas de trafic illicite transfrontalier des minerais entre la ville de Goma en RDC et la ville de Gisenyi au Rwanda il y a eu collaboration en deux sens. Il y a eu des cas où le programme a livré l'information au point focal de la commission nationale de lutte contre la fraude minière et des cas où le programme a vérifié l'information auprès de cette commission.

Durant la période d'août-Septembre 2015 trois cas ont fait l'objet d'un suivi auprès de la commission de lutte contre la fraude minière :

1. *Cas du 10/09/2015 : « l'appelant décrit la situation d'une escroquerie d'un montant de 21000\$ appartenant à Monsieur Richard fisek pour la vente des minerais coltan 1694 kg par l'évêque Israël Mulenda »*

Cet incident a été suivi de près par le programme jusqu'à sa conclusion par le CPS/Nord-Kivu. Des informations ont été échangées avec les organes de la justice à Goma qui ont interpellé les personnes impliquées dans l'affaire. Le programme a aussi échangé les informations avec le ministère provincial des mines du Nord-Kivu sur les interactions entre les personnes impliquées dans cet incident. Etant donné que le cas avait aussi impliqué un agent du projet ITSci/PACT des informations plus approfondies ont été transmises à PACT/ITRI pour leur permettre de gérer cette situation à leur niveau.

2. *Cas du 20/09/2015 : « l'appelant donne la situation d'un réseau des trafics illicites des minerais de Goma (marché Kituku) vers le Rwanda effectué par l'appui des agents de l'ordre en place ».*

Le superviseur du programme a eu une séance de travail avec le point focal de la commission nationale de lutte contre la fraude minière à son bureau pour partager les informations sur le réseau de trafic illicite des minerais qui opère port public de Kituku dans la périphérie de la ville de Goma. Une visite des lieux a été faite avec l'investigateur du CEEC.

3. *Cas du 29/10/2015 : « Un camion transportant 40 tonnes de coltan/Mangano est arrivé vers 20 h à la barrière de Sake. Le lot n'était pas étiqueté. Le commandant FARDC en place à Sake est venu avec beaucoup de militaires il a instruit aux agents de la police d'ouvrir la barrière pour laisser passer le véhicule. le camion a pris immédiatement la direction de Kirotshé au lieu de venir*



*à Sake. le commandant a lui-même escorté le camion jusqu'à Kirotshe. le lendemain matin le véhicule était déjà à Minova. A partir de là il n'y a plus de trace du camion ».*

Les informations initiales reçues pour ce cas étaient confuses ce qui a nécessité un travail de rapprochement avec la commission de lutte contre la fraude minière. Grâce à ce rapprochement des informations crédibles ont été obtenues sur le cas et les personnes impliquées. D'autres informations sur ce cas nous ont été transmises par une source proche de l'organisation travaillant au Rwanda. Les détails sur ce cas seront intégrés dans le rapport sur le trafic transfrontalier des minerais entre la RDC et Rwanda.

## **Province du Sud-Kivu**

La situation qui prévaut au Sud-Kivu est un peu plus difficile à cause de la confusion qui règne entre la commission de lutte contre la fraude minière, le CPS/Sud-Kivu et la cellule de lutte contre la fraude minière du Sud-Kivu dirigée par Monsieur ABBAS KAYONGA.

Néanmoins cette situation confuse au Sud-Kivu cinq cas ont été suivis par le programme :

1. Cas 30/09/2015 : *« Dans la carrière de MISISI le colonel SAMI des FARDC du 303 Rgt dit LULIMBA et les commandant de la POLIMINES font travailler les militaires pour exploiter le coltan et l'or pour leur compte »*

Ce cas a été rapporté à l'administrateur du territoire de Fizi qui a promis de vérifier ces allégations et si jamais il s'avérait que l'information était vraie il allait rapporter le cas auprès du comité de sécurité dans le territoire de Fizi.

Le cas a été signalé également au responsable de DAGRI à Bukavu qui a dit n'être pas au courant de la situation et qu'il allait se renseigner auprès du responsable des opérations militaires à Fizi.

Après une semaine, un suivi a été fait auprès de l'administrateur du territoire de Fizi, qui a dit avoir inscrit à l'ordre du jour de la réunion de sécurité la question de l'implication des militaires dans l'exploitation de l'Or à Misisi. Cependant le chef du secteur militaire de Misisi a réfuté les faits disant qu'il n'avait aucune information attestant de l'implication de ses militaires dans l'exploitation de l'Or dans sa zone.

2. Cas du 30/09/2015 : *« insécurité dans le site de Luntukulu causée par les FARDC qui extorquent et pillent les creuseurs; à leur absence ce sont les FDLR qui le font »*

Le cas a été rapporté au chef de localité de Nzibira qui a aussi confirmé cette situation. Le chef de localité a cependant précisé que dans sa zone il n'existe plus des FDLR et il a démenti en disant que ce sont des militaires FARDC qui se font passer pour des FDLR pour piller les habitants de la zone. Il a confirmé qu'il plaide auprès des autorités militaires du territoire de Walungu pour qu'ils changent la compagnie qui est déployé dans le secteur de Nzibira-Luntukulu.

3. Cas du 01/10/2015 : *« Mme WABIWA SELENGE avait 1500Kg de coltan non étiqueté venus de Mwenga et elle voulait faire traverser la frontière par pirogue la Rivière Ruzizi dans le quartier Panzi avec la complicité d'un policier répondant au nom de FATAKI RAMAZANI. Surpris par 11 militaires des FARDC qui ont saisi le lot, mais après négociations ils ont fini par recevoir 1000\$ et libérer le lot qui a traversé la rivière»*

Ce cas a été rapporté au point focal de la commission national de lutte contre la fraude minière au Sud-Kivu. Il a promis de s'investir pour vérifier ces informations et prendre des mesures qui s'imposent. Malheureusement le point focal avait été muté dans une autre province quelques temps

après. Toute tentative de contacter le responsable de la cellule technique de lutte contre la fraude minière au Sud-Kivu ont été infructueuses.

4. Cas du 02/10/2015 : « *un camion de marque DAN a été arrêté à Walungu par les militaires camouflés en FDLR et ont pris 2000 Kg de cassitérite venus du site minier de LUTUKULU et le chauffeur du nom de CHRISPIN MULONGO a été ligoté sur un arbre.* »

Après avoir travaillé sur ce cas, l'information a été partagée avec le commandant de la DAGRI. Celui-ci a confirmé l'information et a dit que des investigations sont en cours avec les services des renseignements militaires de la 10ème région militaire et que des suspects seront arrêtés il allait rappeler. Malheureusement il n'a jamais rappelé depuis lors.

5. Cas du 10/10/2015 : « *Taxation illégale perpétrée par les agents du SAAESSCAM et de l'administration des mines et conflit entre la société OLIVE et les creuseurs artisanaux qui ne sont pas d'accord avec la création de la coopérative minière propre de la société dans les sites et la population a créé sa propre coopérative à MUTUNDA* »

Pour ce cas, l'information a été rapportée au chef d'antenne du SAAESSCAM/Sud-Kivu. Celui-ci a nié le fait disant que ce sont ses détracteurs qui veulent salir l'image du SAAESSCAM/Sud-Kivu et son image personnelle. Le contact a été aussi pris avec le propriétaire de la société OLIVE qui a dit que les creuseurs d'une coopérative minière n'ont pas le droit de s'opposer à la création d'une autre coopérative minière par d'autres creuseurs. Il a aussi dit que pour sa société il est disposé à travailler avec toute coopérative minière qui est en ordre avec l'état congolais.

Le cas a été également rapporté au conseil principal du ministre provincial des mines du Sud-Kivu. Celui-ci a promis de faire inscrire le cas sur l'ordre du jour de la réunion du CPS. Il a rappelé quelques temps après pour informer que certaines dispositions ont été prises au niveau du ministère provincial des mines pour résoudre ces deux problèmes à l'avenir.

### **Le cas des autres provinces : Maniema, Tanganyika et Ituri**

Étant donné que la cartographie des acteurs agissant dans ces trois provinces n'a pas encore été réalisée, il s'est avéré être difficile de faire le suivi des cas qui ont été dénoncés dans ces provinces. Lors des deux prochains mois du projet, la cartographie des acteurs va être effectuée et donnera la possibilité de faire le suivi des incidents survenant sur la chaîne d'approvisionnement des minerais dans ces trois provinces.

### **ACTIONS DES UNITES LOCALES DE SURVEILLANCE SUR LE TERRAIN**

Pour vérifier les informations sur les incidents rapportés au programme les membres des ULS ont réalisé un grand travail sur le terrain. Cependant il a été noté que l'action des ULS prise en charge par la subvention de la PPA s'est vue être limitée en termes d'efficacité sur le terrain.

Il est important de savoir que les ULS pris en charge par la subvention PPA n'ont été actives que pendant un mois pratiquement. Le mois d'août 2015 a été consacré au recrutement, au renforcement des capacités et au déploiement dans leurs zones respectives tandis que pendant le mois de septembre 2015 les membres des ULS ont commencé à être moyennement actifs sur le terrain grâce notamment à l'appui en termes de capacité de communication qui leur était fourni par le projet SAM-PPA. Malheureusement que le projet a subi une rupture des fonds depuis le mois d'octobre jusqu'à ce jour. Cette situation qui concerne toutes les cinq provinces couvertes par le projet SAM-PPA (Nord-Kivu, Maniema, Sud-Kivu, Tanganyika et Ituri) a pratiquement annihilé tous les efforts consacrés à l'opérationnalisation effective des ULS sur le terrain.

Malgré cette situation difficile, les ULS déployé au Nord-Kivu et au Sud-Kivu ont été actifs dans la vérification des informations et sur le suivi des incidents dans leurs zones respectives. Le cas qui ont été cités ci-haut ont été suivi grâce au concours des membres des ULS qui ont échangés des informations avec le programme.

## **TRAFIC ILLICITE TRANSFRONTALIER DES MINERAIS ENTRE LA RDC ET LE RWANDA**

Les informations sur le trafic illicite transfrontalier des minerais entre la RDC et le Rwanda font état d'une forte activité des réseaux qui opèrent à Goma, à Idjwi et à Bukavu. Les informations sur ce trafic dans la ville de Goma laissent croire qu'il existerait une implication des autorités congolaises qui reçoivent de l'argent directement des trafiquants pour ne pas les interpellier. Le cas de l'île d'Idjwi semble plus complexe d'autant plus que les informations qui ont été reçues sur ces cas confirment que les services des douanes congolaises vont jusqu'à encourager les trafiquants à amener les minerais à Kibuye/Rwanda. A Bukavu des informations rapportent que le responsable de la cellule de lutte contre la fraude minière serait lui-même impliqué dans la facilitation du trafic illicite des minerais vers le Rwanda. 3 raisons principales semblent confirmer ce fait :

1. Cette personnes a travaillé avec le RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie) ;
2. Elle a vécu au Rwanda pendant plusieurs années après la réunification du pays ;
3. La création d'une cellule de lutte contre la fraude minière par le gouverneur du Sud-Kivu parallèle à la commission nationale de lutte contre la fraude minière qui a un point focal au Sud-Kivu.

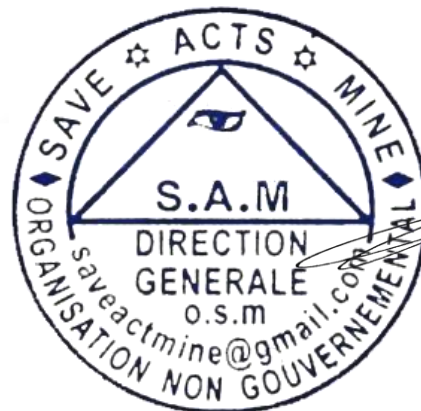
Pour comprendre comment fonctionne le trafic illicite des minerais entre la RDC et le Rwanda il a été procédé à la récolte des données fiables sur le fonctionnement des réseaux qui opèrent dans les zones de transit des minerais au Rwanda vers Kigali : Gisenyi, Kibuye et Shangugu. C'est notamment grâce à la collaboration avec une organisation locale partenaire que cela est fait.

Un rapport sera rédigé sur cette situation à la fin du projet SAM-PPA.

### **POUR SAVE ACT MINE**

**KIHUNDU PALUKU Eric**

**Superviseur du Projet**



**Jamal USSENI**

**Directeur général**